



Mémoire

Présenté par

le

Consortium PRISME

Productions en régie intégrée du Sud de Montréal

111 Saint-Patrice

Sherrington

JOL 2N0

Tél. : 450 454 3992

à la

*Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois*

Saint-Jean-sur-Richelieu

Le 18 avril 2007

Pour un développement agricole durable : respectueux de l'environnement, concurrentiel et prospère.

Le Consortium PRISME : sa mission, son action

En 1982, sept producteurs de légumes et trois conseillers s'associaient pour créer le Réseau de dépistage et de recherche du Sud de Montréal. Connu maintenant sous le nom de PRISME (Productions en régie intégrée du Sud de Montréal), ce réseau regroupe actuellement 55 producteurs maraîchers venant pour la plupart de deux régions de la Montérégie : du sud-ouest de Montréal et de la région de Saint-Hyacinthe. Y sont associés une équipe multidisciplinaire de près de 20 agronomes et techniciens qui travaillent en permanence au siège social du consortium à Sherrington. En plus, environ 25 travailleurs saisonniers collaborent annuellement aux travaux de dépistage et de recherche.

Les services de dépistage et de support technique offerts par PRISME couvrent une superficie de près de 9 000 acres où l'on produit une part significative (généralement, de 30 à 50%) des principaux légumes cultivés au Québec. On estime que près de 70% de cette production est exportée vers les États-Unis. En s'associant au consortium, à ses activités de recherche et de développement, les membres marquent leur détermination à devenir des producteurs plus compétents, qui ont une vision d'avenir, qui veulent être à l'avant-garde des connaissances, qui sont résolus à développer une agriculture et des entreprises durables, concurrentielles et prospères.

Créé initialement pour offrir des services de dépistage et pour promouvoir l'utilisation rationnelle des pesticides, PRISME est devenu progressivement un centre d'expertise en matière de :

- dépistage des ravageurs;
- contrôle et réduction de l'utilisation des pesticides;

- fertilisation et irrigation des cultures légumières;
- réalisation de recherches et d'essais techniques;
- formation et transfert technologique;
- encadrement de pratiques de salubrité et de traçabilité à la ferme.

Pour PRISME, adaptation, recherche et innovation sont devenus des mots clés. Au gré des recherches, de nouveaux services se sont ajoutés aux activités traditionnelles de dépistage et d'encadrement technique : bulletins d'information météo Hortifax, essais techniques, mise en place de programmes de salubrité, suivis de fertilisation, capteurs de spores, contrôle biologique des ravageurs, ... Développés au départ pour les membres de PRISME, quelques uns de ces services sont maintenant offerts à l'ensemble de la communauté agricole du Québec.

Au fil du temps, ce qui n'était qu'un simple club d'encadrement technique s'est donc transformé pour devenir un consortium qui regroupe quatre entités juridiques :

- Productions en régie intégrée du Sud de Montréal Enr. (PRISME);
- Service de consultation Phytodata Enr.;
- Compagnie de recherche Phytodata Inc.;
- Club agroenvironnemental Datasol.

S'y ajouteront, selon notre plan d'action, des entreprises qui pourraient naître de certains projets de recherche ou de notre volonté d'étendre la gamme des services. Elles graviteront dans l'orbite du consortium mais pourraient rayonner sur un territoire plus vaste. C'est le cas du logiciel de base de données Datatrace, un outil très performant qui permet au producteur d'avoir un meilleur contrôle de sa régie de production et de disposer de toutes les informations nécessaires pour garantir la traçabilité de ses produits.

L'évolution récente des marchés et les besoins des producteurs

Le monde agricole et, particulièrement, la production maraîchère, connaissent actuellement d'importants bouleversements. Parmi les principaux facteurs qui

influencent directement les producteurs associés à PRISME et qui touchent son domaine d'expertise, il est pertinent de mentionner :

- une concurrence de plus en plus vive au niveau international;
- une préoccupation plus grande des consommateurs et des pouvoirs publics à l'égard des risques de contamination des fruits et légumes et, par conséquent, un souci croissant à l'égard de l'innocuité et de la salubrité (on se rappellera les événements de l'été dernier concernant l'épinard);
- une sensibilisation accrue de la population et des gouvernements à l'égard de l'impact sur l'environnement de l'application de fertilisants et de l'utilisation abusive de produits anti-parasitaires;
- les attentes des consommateurs et des acheteurs qui recherchent un produit sain dont la qualité et la sécurité sont certifiées, le tout au moindre coût.

Ces facteurs sont à la source de nouvelles exigences qui sont imposées aux producteurs par les pouvoirs publics et les principaux acheteurs :

- nécessité de certifier la bonne qualité des produits en documentant les intrants et en donnant l'assurance de la mise en place de bonnes pratiques agricoles;
- besoin d'avoir une utilisation optimale des fertilisants et pesticides afin d'offrir un produit sain et en utilisant des méthodes qui ne sont pas nuisibles pour l'environnement;
- pression pour innover, utiliser les meilleures techniques, gérer efficacement ses intrants afin d'offrir un produit de qualité supérieure, à moindre coût que celui de ses concurrents.

Isolément, chaque producteur peut difficilement faire face à toutes ces nouvelles exigences du marché. Cela demande une somme d'expertises qu'il serait coûteux de mettre en place dans chaque unité de production. Pour y faire face et pour affronter la concurrence internationale, les producteurs ont donc intérêt à s'unir, à partager des ressources. À cet égard, les producteurs membres du PRISME disposent d'un

avantage puisque la structure et l'expertise du consortium le rendent apte à répondre à leurs besoins :

- accompagnement et services conseils pour la gestion de la production, en particulier pour une utilisation optimale des engrais et pesticides;
- expérimentation de produits existants et de méthodes de culture afin de réduire l'utilisation des pesticides et d'augmenter les rendements;
- accessibilité à de nouveaux produits (contrôle biologique, semences, ...) qui réduisent les besoins en pesticides et favorisent la production de produits biologiques rentables;
- développement d'instruments (procédures, cahiers de saisies de données) qui permettent de documenter l'ensemble du processus de production;
- encadrement et accompagnement pour l'obtention de certifications.

De façon générale les producteurs ont intérêt à s'associer à une organisation comme PRISME parce que cela leur permet :

- d'économiser du temps, des énergies et des coûts en confiant au PRISME certaines tâches spécialisées qu'il peut offrir à moindre coût grâce aux économies d'échelle;
- d'avoir un accès privilégié à des connaissances, techniques, méthodes ou produits qui leur donneront un avantage comparatif vis-à-vis de leurs concurrents.

Le développement de la production horticole et maraîchère: les principaux enjeux

PRISME et ses producteurs maraîchers entendent l'avenir avec optimisme. Ce qui a toujours été et demeure sa raison d'être devient un sujet de préoccupation partagé par tous les acteurs : consommateurs, distributeurs, transformateurs, producteurs. Comme en témoigne le document de consultation, les pouvoirs publics et cette Commission en font également un enjeu majeur.

En 25 ans, les producteurs et conseillers de PRISME ont appris ensemble de telle sorte que leur niveau de connaissance des ravageurs, des méthodes de contrôle, de leurs conséquences environnementales, de leur efficacité économique, se compare avantageusement avec celui de leurs homologues des provinces canadiennes ou des États-Unis. Les producteurs sont conscients des nouvelles exigences du marché et sont prêts à y faire face.

De même, les producteurs maraîchers associés à PRISME sont pleinement confiants en leur capacité d'être performants sur nos marchés et sur ceux du nord-est américain. On dispose, dans la région sud de Montréal et plus généralement au Québec, des ressources qui nous confèrent un avantage concurrentiel : proximité des marchés, climat frais, abondance d'eau, disponibilité de terres fertiles, de sols organiques, ...

Cependant, malgré ces acquis importants, certains obstacles empêchent nos producteurs et experts de retirer, pour eux-mêmes et pour la collectivité, tous les avantages des efforts qui ont été consentis à ce jour. Le groupe de travail qui a préparé ce mémoire a décidé d'en porter quatre à votre attention :

- la difficulté de bien contrôler les ravageurs et de nous mesurer à armes égales à nos concurrents des États-Unis;
- la méconnaissance des consommateurs québécois en ce qui concerne la qualité agro-environnementale de nos produits;
- les contraintes au financement et aux initiatives des organisations de services conseil en agro-environnement;
- le manque d'initiatives et de support en matière de recherche et développement.

S'il incombe aux producteurs et experts de développer les compétences, de faire preuve d'innovation, il appartient aux pouvoirs publics de créer l'encadrement propice qui aidera le milieu agricole à développer ses avantages concurrentiels et ce, au profit de tous. C'est dans cette perspective que nous formulons quelques recommandations¹

¹ M. Luc Brodeur, directeur général du PRISME a déjà présenté certaines de nos perspectives à l'égard de l'environnement lors de la table ronde qui s'est tenue à Joliette le 5 avril dernier.

dont la mise en œuvre permettrait, à notre humble avis, d'améliorer sensiblement notre position concurrentielle et d'assurer une plus grande prospérité au secteur de l'horticulture maraîchère du Québec.

Recommandation 1

Accélérer l'homologation de certains produits de lutte aux ravageurs

La demande des produits de culture biologique et des produits sains dont on peut certifier l'innocuité et la salubrité connaît une croissance fulgurante. Aussi, les consommateurs recherchent de plus en plus des produits qui ont belle apparence, exempts de toutes taches ou imperfections. Dans une certaine mesure, ils sont disposés à payer un prix plus élevé pour obtenir un produit de meilleure qualité. Certains de nos concurrents américains ont bien saisi cette tendance et sont en mesure d'offrir leurs produits sur nos marchés, à une large échelle et à des prix abordables.

Il nous est actuellement difficile de les concurrencer sur nos propres marchés puisque, faute d'homologation, la loi nous interdit d'utiliser certains produits de lutte anti-parasitaire. C'est le cas de quelques produits récents destinés au contrôle des graminées qu'utilisent nos concurrents américains et auxquels nous n'avons pas accès. C'est également le cas du Neem, dont l'efficacité a été démontrée en lutte biologique et que nous ne pouvons utiliser même si le produit a été homologué aux États-Unis et dans quelques pays d'Europe. On se retrouve donc devant une situation paradoxale : le consommateur québécois peut consommer un légume traité aux anti-graminées récents ou au Neem... pourvu qu'il n'ait pas été produit au Québec.

Nous recommandons donc que le gouvernement du Québec fasse pression auprès des autorités canadiennes afin qu'on instaure des procédures rapides d'homologation, en particulier pour les pesticides à usage limité et pour les produits de lutte biologique aux ravageurs. Cela se justifie pleinement, à plus forte raison lorsque ces produits ont déjà

été homologués par les autorités compétentes aux États-Unis ou en Europe. C'est là une condition essentielle pour nous permettre de lutter à forces égales avec nos concurrents américains.

Recommandation 2

Créer une appellation de produits " agro-responsables " et en faire la promotion auprès des consommateurs québécois

Depuis plusieurs années, les producteurs associés à PRISME, aux clubs d'encadrement technique ou autres clubs environnementaux déploient d'importants efforts pour limiter l'utilisation des pesticides et pour développer des pratiques agricoles qui soient respectueuses de l'environnement. Souvent, les efforts consentis profitent à la collectivité mais ne procurent aucun avantage personnel aux producteurs.

Par ailleurs, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et préoccupés de l'innocuité des produits qu'ils consomment. En tant que consommateurs responsables, ils s'estimeraient certainement en droit de savoir dans quelles conditions ont été produites les denrées agricoles qu'on leur propose. Ils pourraient ainsi privilégier les productions qui sont respectueuses de l'environnement et de leur santé.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec crée une appellation de produits "agro-responsables" selon des critères et des modalités de mise en œuvre qu'il pourrait définir en collaboration avec des représentants du milieu (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs). Nous proposons également qu'il en fasse largement la promotion de manière à inciter les consommateurs québécois à choisir des produits sains qui sont cultivés près de chez eux.

Recommandation 3

Simplifier l'octroi des subventions et libéraliser l'offre des services conseils

Les clubs d'encadrement technique et agro-environnementaux reçoivent des subventions du MAPAQ pour les services et l'encadrement qu'ils offrent aux producteurs membres. L'attribution de ces aides est cependant assujettie à des modalités et contrôles qui, quelquefois, limitent les initiatives ou s'avèrent contre-productifs. Autant d'énergies, de ressources qui sont détournées des fonctions les plus productives : l'offre de services, la recherche et le développement.

Même si la part relative des subventions gouvernementales dans le budget global de PRISME a tendance à décroître, il est important de rappeler que ni les producteurs, ni les experts de PRISME n'ont les moyens de se priver de cet apport. Il faut souligner ici que les salaires versés aux agronomes et techniciens sont largement inférieurs à ceux que l'État verse à ses employés et à ceux que reçoivent les professionnels du secteur privé qui ont une formation équivalente. D'autre part, on doit aussi reconnaître que les producteurs maraîchers, qui doivent faire face à la concurrence vive des producteurs américains, ne reçoivent qu'une proportion minimale des aides qui sont consenties aux autres productions végétales et animales du Québec.

Dans la conjoncture actuelle, il nous semble évident que les experts en conseil agricole ne pourront accéder à un revenu raisonnable qu'en améliorant leur productivité, qu'en offrant de nouveaux services rentables pour les producteurs et qu'en commercialisant ces services novateurs auprès de la plus large clientèle possible. De leur côté, les producteurs ont intérêt à avoir accès à une gamme variée de services et de fournisseurs : ils pourront ainsi choisir ce qui leur convient et leur rapporte le mieux.

Nous recommandons donc de simplifier l'octroi des subventions aux services conseil en lui donnant la forme d'un crédit d'impôt à rembourser au producteur selon des critères et modalités à définir en collaboration avec des représentants des organisations de service conseil et des producteurs. Ce sera ainsi le producteur qui sera juge de la pertinence

d'avoir recours à tel ou tel autre service. Il lui appartiendra également de choisir le fournisseur qui répondra le mieux à ses besoins.

Recommandation 4

Stimuler l'initiative et offrir un plus grand support en matière de recherche et développement

Le développement, l'approfondissement, la diffusion des connaissances sont essentiels si l'on veut avoir une production maraîchère concurrentielle et prospère. Les producteurs ont besoin de connaître quelles variétés de semences conviennent mieux à notre climat, à la qualité de nos terres, quelles sont les meilleures combinaisons d'apports de fertilisants, les produits et méthodes les plus efficaces pour contrer les ravageurs, les meilleures pratiques culturales, ... Tout cela afin d'offrir un meilleur produit à moindre coût.

En association avec les producteurs et avec les ressources qu'il peut mobiliser, PRISME réalise bon an mal an de nombreux essais et recherches. Ce n'est pas suffisant. Il faut faire plus de recherche et, pour cela, les producteurs souhaiteraient recevoir un appui plus ferme du MAPAQ. Cela peut prendre différentes formes.

En premier lieu, les producteurs souhaitent que le MAPAQ reprenne le rôle qu'il a progressivement délaissé : celui d'être un centre de ressources qui intervient en appui aux projets du secteur maraîcher. Le milieu agricole ne manque pas de ressources en matière de recherche: universités, Institut de technologie agricole, cégeps, organismes fédéraux, clubs d'encadrement technique, entreprises, ... Ces ressources existent mais elles ne sont pas suffisamment appuyées. Elles ont besoin de définir un plan d'ensemble, de se distribuer le travail et de diffuser leurs résultats. Elles ont également et surtout besoin de financement.

Cette intervention du MAPAQ doit prioritairement viser à stimuler l'innovation en créant un contexte qui garantisse aux promoteurs qu'ils tireront tous les avantages qu'ils sont en droit d'attendre en retour de leurs initiatives et de leurs efforts. Cette intervention doit également se fonder sur le principe d'équité et, à cet effet, on devrait avoir recours plus fréquemment aux mécanismes de l'appel d'offre ou du concours public pour déterminer l'attribution des aides ou des mandats.

Il faut ensuite investir massivement dans les activités de recherche afin d'améliorer notre niveau de connaissances et, partant, nos capacités concurrentielles. Dans cette perspective, la priorité devrait être accordée à la connaissance des ravageurs et à la recherche des produits de lutte qui sont à la fois efficaces et viables sur le plan environnemental. Le MAPAQ devrait donc investir avec les producteurs pour réaliser des essais de produits anti-parasitaires, mettre en place des projets de lutte intégrée, établir des laboratoires de diagnostic en région, ... Il faut investir pour améliorer notre capacité concurrentielle. Cela rapportera non seulement aux producteurs, mais également, par effet d'entraînement, à l'ensemble de la collectivité.

Considérant la fluctuation des conditions climatiques et la variabilité d'autres facteurs, il est impossible d'obtenir des conclusions fiables sur les avantages et inconvénients agricoles et environnementaux d'une technologie lorsque les projets ne durent qu'un ou deux ans. C'est malheureusement ce qui se produit trop fréquemment. On devrait donc dorénavant considérer le temps requis pour obtenir des résultats valables et accepter de financer des projets à plus long terme.

Finalement, il faut définir des modalités de financement de la recherche qui soient adaptées aux besoins des producteurs. L'État devrait accepter de financer entièrement les recherches qui ne donnent aucun rendement tangible aux producteurs mais qui profitent globalement à la collectivité. C'est le cas de certaines recherches portant sur l'acquisition de connaissances ou le contrôle environnemental. Les producteurs qui y contribuent en nature (mise à disposition de parcelles, ...) devraient être dédommagés sous forme de crédits d'impôts.

En guise de conclusion

Suite à la dernière édition du Guide alimentaire canadien qui souligne l'importance d'augmenter la part des fruits et légumes dans la diète quotidienne, il est permis de conclure qu'un investissement en production horticole sera également un investissement en santé. L'équation associant l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, l'amélioration de l'état de santé et la réduction des coûts du système de santé publique a été démontrée. Le MAPAQ pourrait donc avantageusement s'associer au ministère de la Santé dans une vaste campagne pour promouvoir la consommation de fruits et légumes et souligner la qualité et l'innocuité de nos produits.

Nous avons présenté ici quelques unes des recommandations qui nous semblent pertinentes. Nous espérons qu'elles seront utiles. Nous souhaitons surtout que la démarche qu'entreprend votre Commission se poursuivre, qu'elle soit à l'origine d'un échange permanent entre les intervenants du milieu afin que nous puissions ensemble créer, au Québec et dans la Montérégie, les conditions propices au développement d'une production maraîchère respectueuse de l'environnement, concurrentielle et prospère.